

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique

Arrêté du 19 décembre 2022

portant inscription au tableau d'avancement et promotion au grade d'architecte et urbaniste général de l'État au titre de l'année 2023

NOR : TREK2236326A

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 modifié portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 24 décembre 2014 fixant les pourcentages mentionnés aux articles 12 et 14-3 du décret n°2004-474 du 2 juin 2004 portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives aux parcours professionnels et aux promotions du MTECT en vigueur pour la campagne de promotions de l'année 2023 ;

Considérant que le nombre de postes à pourvoir au tableau d'avancement du grade d'architecte et urbaniste général de l'État au titre de l'année 2023 est fixé à 1.

Arrête

Article 1^{er}

L'architecte et urbaniste de l'État en chef, dont le nom suit, est inscrite au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'architecte et urbaniste général de l'État au titre de l'année 2023 et promue à ce grade à compter du 1^{er} janvier 2023.

CIVILITÉ	NOM PRÉNOM	SERVICE
Mme	DURANDAU Emmanuelle	CEREMA

Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 décembre 2022

Pour le ministre et par délégation,
Le Directeur des ressources humaines,



Signature
numérique de
Jacques CLEMENT
jacques.clement
Date : 2022.12.19
20:10:38 +01'00'